

Avis à la population

Madame,
Monsieur

La Commune de Lucens informe d'une idée de projet de l'Alliance Vaudoise Pour la Nature (AVPN) et de la division Biodiversité et Paysage de la Direction générale de l'environnement qui ont uni leurs forces afin de promouvoir la biodiversité au sein des communes vaudoises.

Ce projet consiste à concilier une action à la fois favorable à la nature et propice à l'implication des communes et des citoyens autour d'un but commun.

L'objectif de ce projet est de supprimer l'espèce invasive exotique: laurier-cerise (dite laurelle), qui se présente sous forme de haies dans les terrains communaux et privés.

Le projet soutient financièrement et incite fortement les communes ainsi que les particuliers qui le souhaitent à arracher leurs haies de laurelles et à les remplacer par une plantation d'espèces indigènes, par exemple par le novo.

Les montants du soutien financier sont :

- Un forfait de CHF 120.00/ml de haie et au maximum CHF 850.00/jour (plafond de CHF 12'000 par commune).
- 50% des nouveaux arbustes (la commande s'effectuant par l'AVPN).

Si tous les frais engendrés ne sont pas couverts, le restant devra être pris en charge par les communes ou les particuliers concernés. Les frais de mise en déchetterie ne sont pas pris en charge.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de la commune au plus tard jusqu'au **4 février 2022** à l'adresse mail : commune@lucens.ch. Pour de plus amples informations concernant cette action, vous pouvez également consulter le site de l'Alliance Vaudoise pour la Nature www.avpn.ch.

Par la suite, l'AVPN transmettra la liste des projets choisis au plus tard le 11 février 2022. En fonction des projets sélectionnés, l'arrachage se réalisera du 11 février au 7 mars 2022 et la plantation débutera à partir du 7 mars et se terminera le 13 mars 2022.

Dans l'attente de vos inscriptions, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

La Municipalité

Lucens, le 30 décembre 2021